

Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) accueillent plus d'un vingtième des écoliers et collégiens. Plus de sept élèves de collège Éclair sur dix sont issus des catégories sociales défavorisées et un sur cinq a un retard scolaire d'au moins un an en entrant en sixième. Ils maîtrisent moins bien les compétences du socle commun et leur réussite au diplôme national du brevet est, en moyenne, de 12 points inférieure à celle des collèges hors éducation prioritaire.

À la rentrée 2013, 300 collèges publics et 2 123 écoles publiques relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les DOM. Ils accueillent 370 100 écoliers et 143 400 collégiens, soit plus d'un élève sur vingt. Les autres collèges de l'éducation prioritaire (EP) s'inscrivent dans les « réseaux de réussite scolaire » (RRS).

Les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 72,8 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 56,6 % en RRS et 34,3 % dans les établissements hors EP (France métropolitaine et DOM). Leur retard scolaire est plus fréquent : 19,1 % des élèves issus des écoles Éclair sont en retard à l'entrée en sixième contre 16,5 % en RRS et 10,4 % ailleurs (tableau 10.1).

En fin de CM2, comme en fin de troisième, les élèves des Éclair maîtrisent moins bien que les autres élèves les compétences 1 (maîtrise de la langue française) et 3 (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique

et technologique) du socle commun. Par exemple, si 62,5 % des élèves de CM2 des écoles du programme Éclair maîtrisent la compétence 1 du socle, ils sont 69,8 % dans les écoles RRS et 81,8 % ailleurs (figure 10.2).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À la session 2013, 32,9 % des élèves des collèges Éclair et 44,8 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10/20 aux épreuves écrites, contre 61,6 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 72,9 % des élèves des Éclair ont obtenu leur DNB contre 84,5 % ailleurs (figure 10.3). Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en Éclair que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, il n'est entré en application qu'à la rentrée 2011, et ses actions pédagogiques propres n'ont pas pu être pleinement appliquées. ■

Depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (Vademecum Programme Éclair). Cependant, le périmètre de l'éducation prioritaire va évoluer en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages » (dossier de presse). À la rentrée 2014, cette refonte concernera, de façon expérimentale, 102 réseaux d'éducation prioritaire (les « REP + préfigureurs ») avant d'être étendue à la rentrée 2015 à environ 1 000 réseaux (REP et REP+). Un réseau regroupera un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 10.1) comprend les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle.

La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2013, qui étaient en CM2 à la rentrée 2012 dans une école Éclair, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire. Les pourcentages de maîtrise des compétences du socle (figure 10.2) sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage. La figure 10.3 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2013 du diplôme national du brevet (DNB).

Sources : MENESR-DEPP, fichiers Scolarité et enquêtes compétences du socle.
Champ : France métropolitaine + DOM, public.



10.1 – Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants et d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2013 (en %)

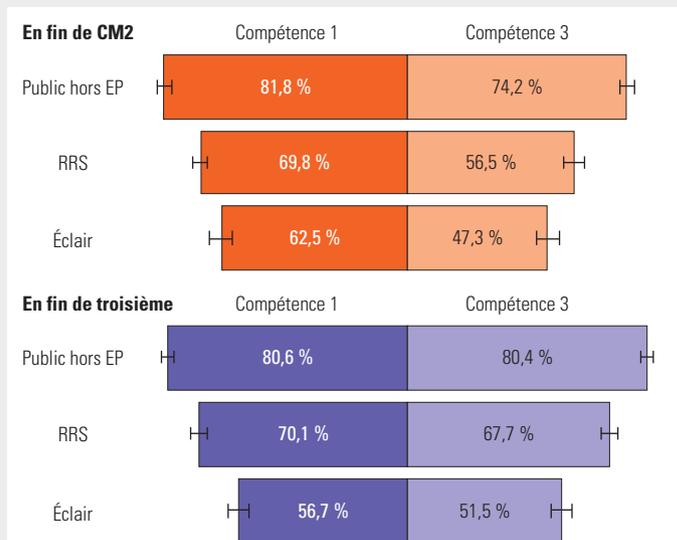
	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants	Élèves entrant en sixième en retard
Éclair	72,8	9,3	19,1
RRS	56,6	18,8	16,5
Hors éducation prioritaire	34,3	38,7	10,4
Ensemble	43,1	30,8	11,5

Lecture : pour les deux premières colonnes, la ligne Éclair correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège Éclair ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école Éclair.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

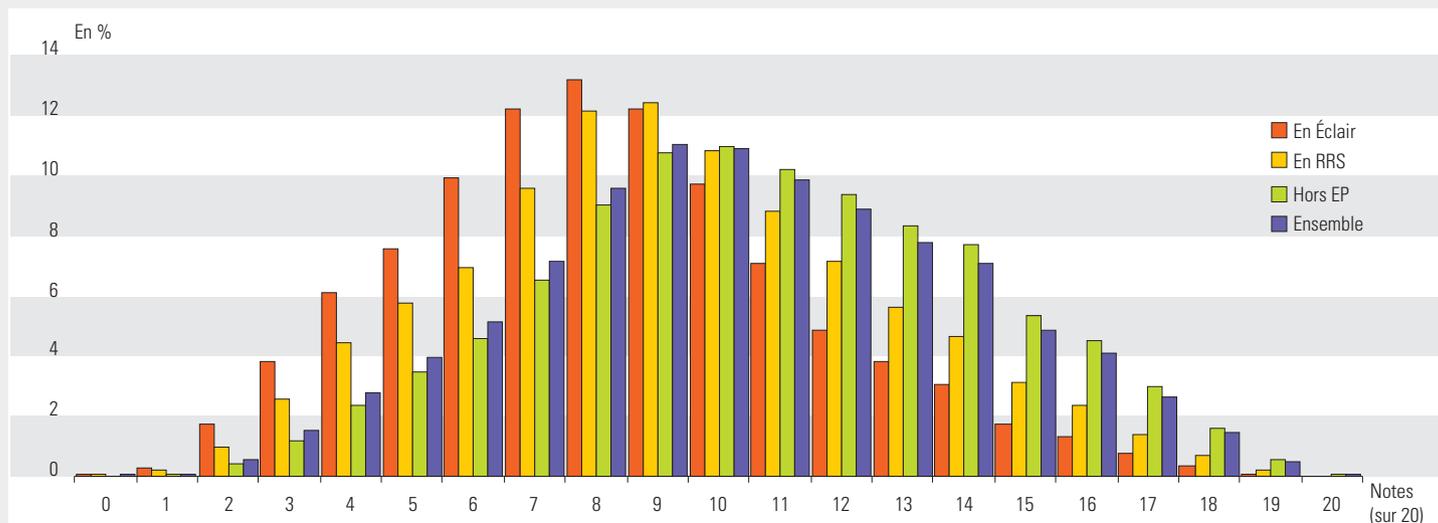
10.2 – Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun en 2013



Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

10.3 – Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2013



Lecture : dans les collèges Éclair, 9,7 % des élèves ont eu entre 10 et 11 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2013, contre 10,8 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire (RRS), 11,0 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 10,9 % de l'ensemble des élèves.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.